

## SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 février 2024 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

La conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur et les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absences motivées :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma et Diane Morin et le conseiller M. Luc Marsan.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la directrice générale adjointe et greffière par intérim M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### *Minute de réflexion*

#### **24-02-0109 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 février 2024 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

#### **24-02-0110 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 5 février 2024 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

#### **24-02-0111 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

#### **24-02-0112 Nomination du maire suppléant / Mois de mars, avril, mai et juin 2024**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller M. François Séguin soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2024.

« ADOPTÉE »

**24-02-0113 Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de hockey 2024 / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de sa participation à la 32<sup>e</sup> édition du tournoi de hockey des pompiers du Québec au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisées l'inscription et la participation de l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion au tournoi de hockey des pompiers du Québec qui se tiendra du 18 au 21 avril 2024 à Salaberry-de-Valleyfield;

QUE la Ville accepte de défrayer les frais d'inscription au montant de 735 \$ reliés à ce tournoi.

« ADOPTÉE »

**24-02-0114 Dépôt / Procès-verbal de correction / Règlement n° 1270-76 / Plan d'urbanisme / Ajout d'objectifs pour la mise en place d'actions concrètes visant la création de logements abordables**

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière par intérim du procès-verbal de correction, daté du 31 janvier 2024, du Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'ajouter des objectifs qui consistent à mettre en place des actions concrètes pour la création de logements abordables dans le territoire de la Ville (Règlement n° 1270-76), ainsi que du règlement modifié.

**24-02-0115 Adoption / Politique de confidentialité**

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence;

CONSIDÉRANT que l'article 63.4 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ c. A-2.1) prévoit l'obligation pour les municipalités de publier sur son site Internet et de diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs;

CONSIDÉRANT qu'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Ville a élaboré la présente Politique de confidentialité énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Ville recueille par un moyen technologique;

CONSIDÉRANT que la présente Politique a été approuvée par le Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels le 7 février 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Politique de confidentialité soit adoptée en date de la présente;

QUE ladite Politique soit publiée sur les différents sites Web de la Ville et diffusée par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées.

« ADOPTÉE »

**24-02-0116 Adoption / Politique sur la gestion et la protection des renseignements personnels**

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence;

CONSIDÉRANT que l'article 63.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ c. A-2.1) prévoit l'obligation pour les municipalités de publier sur son site Internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT qu'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Ville a élaboré la présente Politique sur la gestion et la protection des renseignements personnels énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Ville détient tout au long du cycle de vie de ceux-ci et aux droits des personnes concernées;

CONSIDÉRANT que la présente Politique a été approuvée par le Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels le 7 février 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Politique sur la gestion et la protection des renseignements personnels soit adoptée en date de la présente;

QUE ladite Politique soit publiée sur le site Web de la Ville.

« ADOPTÉE »

**24-02-0117 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours judiciaire / Refoulement d'égout / 65, boulevard de la Cité-des-Jeunes**

CONSIDÉRANT le recours judiciaire intenté contre la Ville à la Cour supérieure, chambre civile, par l'assureur des biens de l'entreprise 9397-7726 Québec inc., lesquels sont situés au 65, boulevard de la Cité-des-Jeunes, suivant un potentiel refoulement d'égout survenu le 26 juin 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Barrette et associés soit mandatée afin de représenter la Ville dans le dossier de la Cour supérieure, chambre civile, district de Beauharnois, portant le numéro 760-17-006824-232.

« ADOPTÉE »

**24-02-0118 Servitude / Aqueducs / Partie du lot 6 048 704 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de construction de deux aqueducs sur une partie du lot 6 048 704 afin desservir en eau le futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une servitude pour la construction et la présence permanente de ces deux aqueducs d'une superficie approximative de 508 mètres carrés, le tout tel qu'illustré au feuillet 02 de 10, du plan nommé « PLAN ET PROFIL BOUL. DE LA CITÉ-DES-JEUNES CHAÎNAGES 0+020 @ 0+520 », daté du 8 juillet 2022 et émis pour coordination le 25 janvier 2024, par Jean-Philippe Loisel, ingénieur de la firme CIMA+;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot a consenti le 8 février 2024 à l'établissement de la servitude en faveur de la Ville, et ce, à titre gratuit;

CONSIDÉRANT que l'assiette de servitude convoitée est déjà grevée d'une servitude de non-construction à des fins de conservation en faveur de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir avec la société 9362-7776 Québec inc., propriétaire du lot 6 048 704, pour l'établissement de la servitude précitée, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes de la servitude de non-construction à des fins de conservation publiée en la circonscription foncière de Vaudreuil sous le numéro 23 538 953 et d'informer le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à cet effet ainsi qu'à obtenir tous les consentements le cas échéant.

« ADOPTÉE »

**24-02-0119 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre**

Le Conseil prend acte, conformément au Règlement n° 1811 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 6 février 2024 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

**24-02-0120 Service des travaux publics / Abolition de poste / Agent d'approvisionnement**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification complémentaire à la structure organisationnelle de la division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les représentants patronaux ont informé M. Julio Tozzi, vice-président du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) le 1<sup>er</sup> février 2024 de cette modification;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste vacant d'agent d'approvisionnement soit aboli en date de la présente;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

**24-02-0121 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) / Autorisation de signature**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général, le directeur du Service des loisirs et de la culture ainsi que la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) concernant les conditions de travail des salariés étudiants qui occuperont des postes d'animateurs, d'accompagnateurs et de chefs d'équipe au sein du camp de jour, et ce, dans un contexte d'intégration graduelle de ces salariés à l'organisation municipale.

« ADOPTÉE »

**24-02-0122 Dépôt / Plans d'action en santé, sécurité et mieux-être au travail 2024**

Le Conseil prend acte du dépôt des plans d'action en santé, sécurité et mieux-être au travail pour l'année 2024.

**24-02-0123 Dépôt / Programme de prévention en santé, sécurité et mieux-être au travail 2024**

Le Conseil prend acte du dépôt du programme de prévention en santé, sécurité et mieux-être au travail pour l'année 2024.

**24-02-0124 Dépôt / Procès-verbaux des comités de santé et de sécurité du travail**

Le Conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des comités de santé et sécurité du travail suivants :

- du Service des loisirs et de la culture, tenu le 17 janvier 2024;
- du Service des travaux publics, tenu le 22 janvier 2024;
- de la bibliothèque, tenu le 23 janvier 2024;
- des brigadiers, tenu le 26 janvier 2024;
- de l'hôtel de ville, du Service des ressources humaines et des services administratifs du Service de sécurité incendie, tenu 29 janvier 2024;
- du Service des eaux, tenu le 30 janvier 2024;
- des pompiers, tenu le 1<sup>er</sup> février 2024.

**24-02-0125 Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants / Club de volleyball Citadins / Inscription saison 2023-2024 / Remboursement / Ajustement**

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT le remboursement de frais d'inscription déjà effectué pour la saison 2023-2024 (résolution 23-12-1120);

CONSIDÉRANT que l'organisme Club de Volleyball Citadins a fourni au Service des loisirs et de la culture une liste d'ajustement requis, laquelle contient l'ajout de 12 athlètes, et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 758,75 \$ soit remboursée à l'organisme Club de Volleyball Citadins pour les frais d'inscription de 12 athlètes à la saison 2023-2024, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**24-02-0126 Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants / Inscriptions / Remboursements**

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que les preuves d'inscription ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications nécessaires ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les sommes appropriées soient remboursées à l'athlète ou l'organisme selon le tableau suivant :

<b>Athlète ou organisme</b>	<b>Discipline</b>	<b>Saison</b>	<b>Montant</b>
Mélanie Moreau	Ringuette	2023-2024	250 \$
Ultimate Vaudreuil-Dorion	Ultimate	Automne 2023	259,49 \$

« ADOPTÉE »

**24-02-0127 Octroi de contrat / 401-120-24-07 / Location de gymnase pour les activités libres**

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2.1 de la Loi sur les cités et villes qui permet de conclure une entente pour la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif (OBNL) sans procéder par un processus d'appel d'offres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé le contrat à l'organisme Centre multisports André-Chagnon, 3093, boulevard de la Gare, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9R2 pour la location de gymnase pour fins d'activités libres en gymnase offertes aux citoyens pour l'année 2024;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services et en fonction des prix unitaires de la grille de tarification de l'organisme, et ce, jusqu'à concurrence des montants prévus au budget.

« ADOPTÉE »

**24-02-0128 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1817.02 / Entrepreneur général / Réaménagement intérieur du centre communautaire Jean-Marc-Ducharme**

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général Construction Emery Paquette inc. dans le cadre des travaux de réaménagement intérieur du centre communautaire Jean-Marc-Ducharme (appel d'offres n° 401-110-23-R1817.02) comprenant l'ordre de changement n° 3 totalisant un montant de 25 822,85 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**24-02-0129 Demande d'aide financière / MTMD / Programme Écocamionnage – Volet « Acquisition d'une technologie » / Acquisition d'une camionnette électrique Ford E-Transit / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'acquisition d'une camionnette électrique Ford E-Transit et l'admissibilité à une aide financière dans le cadre du volet « Acquisition d'une technologie » du programme Écocamionnage du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au programme Écocamionnage;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au MTMD, dans le cadre du programme précité, et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**24-02-0130 Attestation de fin de travaux / MTMD / Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local / Réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du rang Saint-Antoine et du chemin Daoust / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que les travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du rang Saint-Antoine et du chemin Daoust ont été réalisés du 15 août 2022 au 19 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville transmet au MTMD les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du MTMD;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le Conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des finances et de la trésorerie soit autorisé à signer et à présenter la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur;

QUE la Ville reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

« ADOPTÉE »

**24-02-0131 Attestation de fin de travaux / MTMD / Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien / Réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de la montée Cadieux / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville atteste que les travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie de la montée Cadieux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rechargement granulaire;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la Ville certifie que le directeur du Service des finances et de la trésorerie est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le MTMD.

« ADOPTÉE »

**24-02-0132 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n<sup>os</sup> 1 et 2 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-23-R1800.40 / Entrepreneur général / Réhabilitation par forage de l'aqueduc sur une partie de la rue Boileau, de la rue Lartigue au boulevard de la Cité-des-Jeunes**

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux de réhabilitation par forage de l'aqueduc sur une partie de la rue Boileau, de la rue Lartigue au boulevard de la Cité-des-Jeunes (appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-23-R1800.40) comprenant les ordres de changement n<sup>os</sup> 1 et 2 totalisant un montant de 9 034,28 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**24-02-0133 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n<sup>o</sup> 3 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-23-R1827.04 / Entrepreneur général / Aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Valois entre la route Harwood et la 8<sup>e</sup> Avenue**

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Valois entre la route Harwood et la 8<sup>e</sup> Avenue (appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-23-R1827.04) comprenant l'ordre de changement n<sup>o</sup> 3 totalisant un montant de 1 754,23 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**24-02-0134 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n<sup>os</sup> 54 à 70 / Période des mois de septembre 2023 à janvier 2024 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-19-R1773.02 / Entrepreneur général / Construction de la caserne n<sup>o</sup> 11 – De Lotbinière / Règlement n<sup>o</sup> 1773**

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux de construction de la caserne n<sup>o</sup> 11 – De Lotbinière (appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-21-R1773.02) comprenant les ordres de changement n<sup>os</sup> 54 à 70 couvrant la période de septembre 2023 à janvier 2024 totalisant un montant de 221 825,04\$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**24-02-0135 Modification de la résolution 22-11-0920 / Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-22-R1829.01 / Services professionnels / Travaux dans le cadre de la couverture des bassins RBS à l'usine d'épuration**

CONSIDÉRANT la résolution 22-11-0920 prévoyant les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation à l'égard de services professionnels pour les travaux dans le cadre de la couverture des bassins RBS à l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres n'a pas été lancé en 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le numéro de l'appel d'offres en conséquence avant sa publication prévue en février 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le numéro d'appel d'offres apparaissant dans la résolution 22-11-0920 soit remplacé par 401-110-24-R1829.01.

« ADOPTÉE »



**24-02-0136 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-24-R1844.01 / Services professionnels / Validation du concept final, préparation des plans et devis et surveillance / Construction d'une passerelle multifonctionnelle au-dessus de l'autoroute 30**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour la validation du concept final, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'une passerelle multifonctionnelle au-dessus de l'autoroute 30 à Vaudreuil-Dorion, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 12 février 2024 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 16 février 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence les Services exp inc., 306, boulevard de la Cité-des-Jeunes, bureau 11, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0N3 pour les services précités, et ce, pour un montant totalisant 353 548,13 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-24-R1844.01;

QUE les montants soumis pour chaque item soient utilisés aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission des adjudicataires.

« ADOPTÉE »

**24-02-0137 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 82-86, rue Brodeur / Usage Habitation bifamiliale (H2) jumelée / Lots 1 547 258 et 1 547 256 / Zone H1-525 / CCU n° 24-01-0012**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 82-86, rue Brodeur;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet afin de permettre la présence d'un usage Habitation bifamiliale jumelée;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 24-01-0012 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 février 2024 à 18 h 30;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement n° 1740, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre l'usage Habitation bifamiliale jumelée sur la propriété située au 82-86, rue Brodeur, sise sur les lots 1 547 258 et 1 547 256;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**24-02-0138 Adoption / Règlement n° 1740-02 / Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) / Délai de validité**

La greffière par intérim mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 février 2024 le «projet de règlement n° 1740-02;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 février 2024 à 18 h 30;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1740-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1740 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier l'article 35 relatif au délai de validité pour y introduire des exemptions ».

« ADOPTÉE »

**24-02-0139 Adoption / Règlement n° 1797-01 / Gestion des fossés et installation de ponceaux / Refléter les bonnes pratiques d'entretien des fossés**

La greffière par intérim mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1797-01 a été déposé à une séance tenue le 5 février 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1797-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur la gestion des fossés et l'installation de ponceaux n°1797 afin de refléter les bonnes pratiques d'entretien des fossés ».

« ADOPTÉE »

**24-02-0140 Adoption / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1851 / Travaux de construction ou de réfection d'infrastructures d'eaux, de rues, de pistes cyclables, de trottoirs, de stationnements, d'asphaltage, de parcs et d'immeubles**

La greffière par intérim mentionne l'objet du règlement ainsi que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1851 a été déposé à une séance tenue le 5 février 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement d'emprunt n° 1851 intitulé :

« Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 23 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction ou de réfection d'infrastructures d'eaux, de rues, de pistes cyclables, de trottoirs, de stationnements, d'asphaltage, de parcs et d'immeubles à divers endroits de la Ville (Règlement parapluie) ».

« ADOPTÉE »

**24-02-0141 Adoption / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1852 / Travaux de construction ou de réfection de parcs, d'immeubles et de signalétique urbaine pour les années 2024 et 2025**

La greffière par intérim mentionne l'objet du règlement ainsi que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1852 a été déposé à une séance tenue le 5 février 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement d'emprunt n° 1852 intitulé :

« Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 220 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction ou de réfection de parcs, d'immeubles et de signalétique urbaine à divers endroits de la Ville (Règlement parapluie) ».

« ADOPTÉE »

**24-02-0142 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-28 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités / Frais pour la location de centres communautaires, gymnases scolaires et terrains sportifs**

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1709-28 modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajuster les frais relatifs à la location des salles communautaires, gymnases scolaires et terrains sportifs et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**24-02-0143 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au Conseil.

La conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur fait un retour sur l'article de La Presse en lien avec le stationnement étagé du futur l'hôpital et demande comment obtenir le rapport de la Direction de la santé publique.

Le maire M. Guy Pilon souligne que le gouvernement a mentionné que les villes devront rédiger leur plan climat d'ici 2026 et trouve cela aberrant et contradictoire considérant le dossier de l'hôpital. Il poursuit en affirmant qu'après une rencontre avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, il ne croit pas qu'il faille s'attendre à la réalisation de la voie de contournement de l'autoroute 20 dans les prochaines années.

**24-02-0144 Période de questions – Citoyens**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**24-02-0145 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 57 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Directrice générale adjointe et greffière par intérim